

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 SG 59** Subvention de la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021.

**M. Pierre RABADAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure la convention de financement avec la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de financement avec la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) accordant une subvention de 500 000 euros à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de financement avec la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021.

Article 3 : Les recettes correspondantes, d'un montant total de 500 000 euros, seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville des années 2021 ou suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**